



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1709-10

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1709-10 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs à la reproduction de documents et au contrôle animal**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce deuxième (2<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)